

SIOM – CSS du 09/02/2015

Merci de votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie

ÎLE-DE-FRANCE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

Suivi environnemental

Métaux :

Plomb (Pb), Cadmium(Cd), Mercure(Hg), Manganèse(Mn), Chrome(Cr), Cuivre(Cu), Arsenic(As), Antimoine(Sb), Nickel(Ni), Thallium(Tl), Vanadium(V), Cobalt(Co) et Zinc(Zn).

Lichens

- Aucune retombée métallique sur L4M2 - Yvette ;
- Pas de retombée significative de Ni, As, Tl, Mn, Hg ;
- Cr, Cd, Pb, V et Co présent à l'état de traces ;
- Sb, Cu et Zn sont des traceurs de la circulation

Présence à des taux faibles de :

- Cu sur L6LTA (Forges à 9 km),
- Zn, V, Cr, Pb et Co sur L2M'2 (Nozay à 5,4 km)

Dans l'ensemble l'évolution est stable sur les 5 dernières campagnes de mesures

Sols

Aucun dépassement des valeurs recommandés ou courantes de métaux dans le sol.

Légumes

Dans l'ensemble les résultats sont dans l'ordre de teneurs de fond. Les traces retrouvées (Pb, Cd, Hg) sont inférieures aux recommandations.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie

ÎLE-DE-FRANCE

Suivi environnemental

Dioxines

Points de prélèvement	PCDD / F (ng/kg I-Teq)	Différents niveau d'action (ng/kg I-Teq)
Lichens L7 (ZA de Courtaboeuf à 0,8 km)	8,6	< 20
Sols S1M2 (Yvette à 2,3 km)	5,1	0,2 à 17
Végétaux Lég2 (Deux lacs à 0.8 km)	0,033	0,3

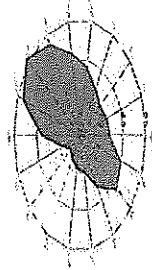
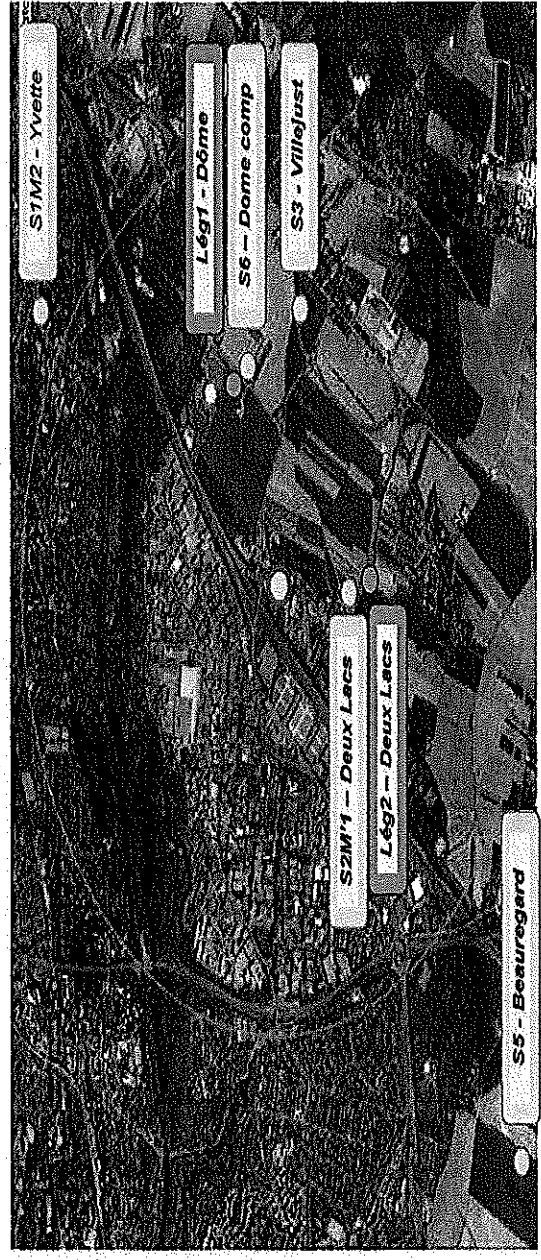
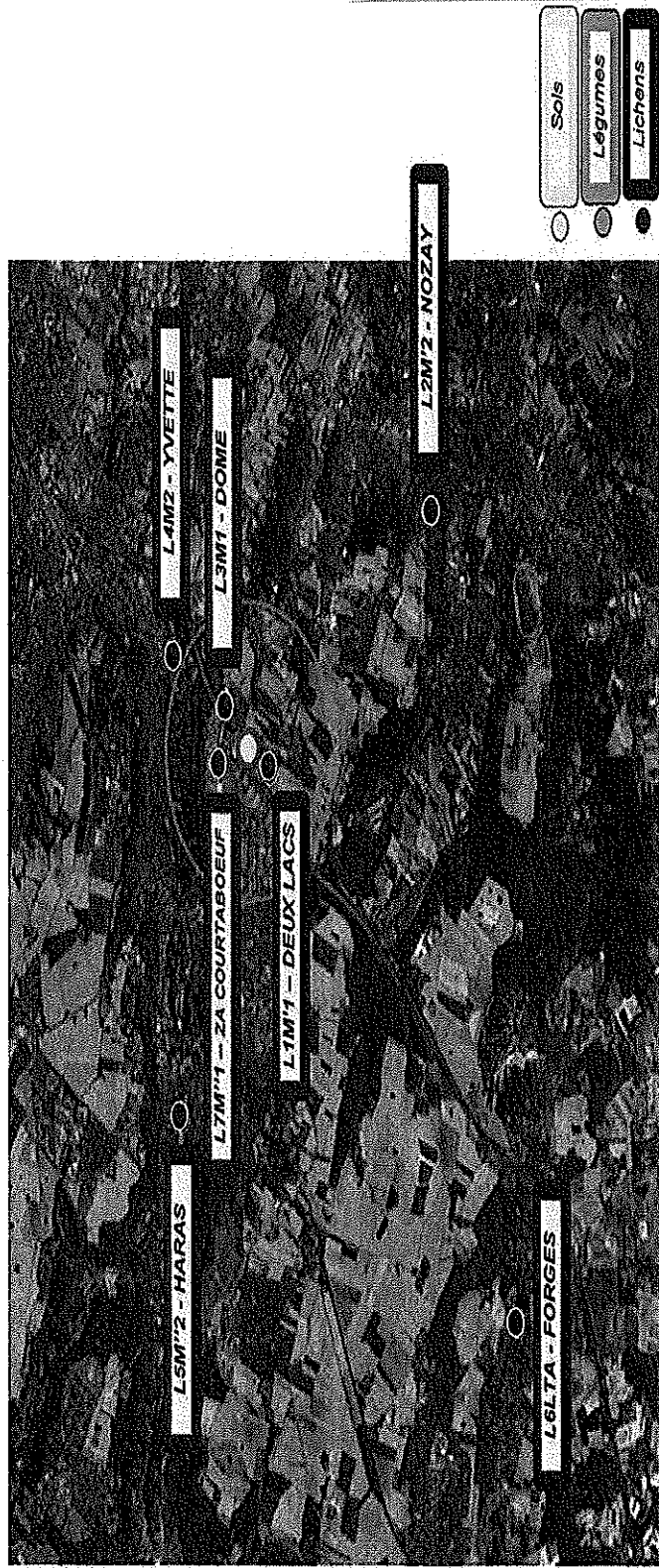


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie

ÎLE-DE-FRANCE

Suivi environnemental



Retombées

Figure 11 : Localisations des prélèvements de lichens, sols et végétaux



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
 et interdépartementale
 de l'Environnement
 et de l'énergie

ÎLE-DE-FRANCE

Suite de l'inspection du 23/10/2013

Écarts relevés	Réponse de l'exploitant
<p>Absence de plans et schéma de circulation des eaux actualisés du site</p>	<p>L'exploitant a présenté l'ensemble des plans et schéma de circulation des eaux en fonction de chaque exutoire.</p>
<p>concentrations en hydrocarbures et en chlorures supérieures aux seuils réglementaires dans les rejets d'eau pluviales.</p>	<p>Choix du cabinet BURGEAP, pour un diagnostic. Fermeture des regards d'eau en lien avec la plate-forme à machefers Réalisation des travaux (1er semestre 2015) pour diriger les eaux adoucies régénérées vers les eaux de process et non vers les eaux pluviales. Mise en place d'un séparateur/déboureur d'hydrocarbures en sortie de lavage des benries.</p>
<p>dépassements récurrents des VLE dans les rejets atmosphériques, ne font pas l'objet d'explication de la part de l'exploitant.</p>	<p>Explication sur chaque dépassement. Mise en place des mesures correctives (contrôle des déchets avant chargement, injection optimale du bicarbonate de sodium dans avec une explication pour chaque dépassement.</p>
<p>Collecte des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI), sans la déclaration requise.</p>	<p>Les DASRI collectés par le SIOM sont des apports volontaires des particuliers. Cette activité est comprise dans la rubrique 27 10-2</p>

Inspection du 25/11/2014

Écarts relevés

Prévention de la pollution de l'eau

- Dépassement en chlorure dans les eaux pluviales

Dévoïement des eaux adoucies régénérées de la ligne 1 vers le réseau des eaux de process (1er semestre 2015)

Propositions de l'exploitant

Prévention de la pollution atmosphérique

- Dépassement des VLE pour les mesures semi-horaire en CO, HCl, CO, NOx, SO₂, NH₃, poussières.

Aucun dépassement n'a été observé en flux, ni en concentration sur une durée de 4h consécutives.

- Contrôle des déchets à l'arrivée
- Homogénéisation /mélange des déchets
- Optimisation de l'injection du bicarbonate dans le traitement des fumées
- Contrôles des filtres à manches

Suivi des mâchefers

dépassements du taux d'imbrûlés au mois de juin 2014

- Les résultats d'analyses d'octobre à décembre 2014, sont conformes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie

ÎLE-DE-FRANCE

Situation administrative du site

Libellés des rubriques	Désignation des installations	Rubrique	Régime	Coef. TGAP
Installation de traitement thermique de déchets non dangereux	2 fours de 6,5 t/h équipés : - chaudière vapeur (four 1) - chaudière à eau surchauffée (four 2) Capacité maximale de traitement du site : 110 000 t/an	2771	A	6
Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial 1. La collecte des déchets dangereux b) la quantité de déchets susceptibles d'être présent est supérieure à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes.		2710-1	E	
Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial 2. Collecte de déchets non dangereux Le volume de déchets susceptible d'être présent dans l'installation étant : b) supérieur ou égal à 300 m ³ et inférieur à 600 m ³	La superficie de 2415 m ²			
		2710-2	D	
Installation de combustion A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse si la puissance thermique maximale de l'installation est : 2. supérieure à 2 MW/ mais inférieure à 20 MW	2 groupes électrogènes de 2 MW/ chacun soit une puissance thermique totale de 4 MW	2910-A-2	DC	
Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets a) Pour les déchets non dangereux avec une capacité supérieure à 3 t/h	Installation d'incinération d'ordures ménagères avec récupération de chaleur d'une Capacité unitaire des fours : 6,5 t/h	3520	A	



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'environnement
et de l'énergie

ÎLE-DE-FRANCE

20/02/15

Description du site



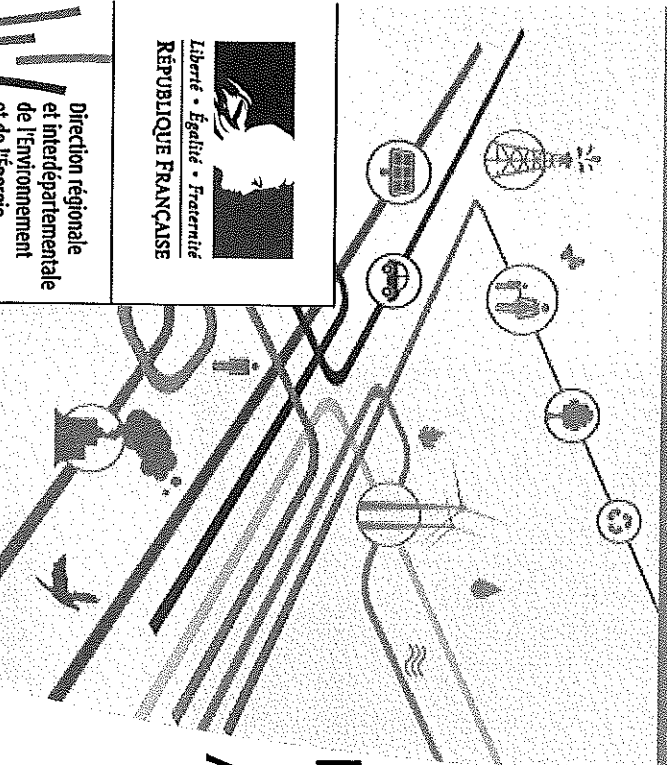
Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'énergie

ILE-DE-FRANCE

SIOM de la Vallée de la Chevreuse

Commission de Surveillance des Sites CSS du 30/03/2015



Direction régionale
et interdépartementale
de l'Environnement
et de l'Énergie

ÎLE-DE-FRANCE

DRIEE-IF/ UT 91
Aymar LEKIBY ELILA

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir